

# INFORMATIONS IMPORTANTES A CONSERVER :

## RENTREE 1<sup>er</sup> septembre

Madame, Monsieur,

Vous avez inscrit votre enfant à l'école St François pour l'année scolaire 2021/2022. Nous vous remercions de votre confiance largement témoignée à la fin de l'année scolaire dernière en cette période particulière.

◇ Retour des documents administratifs : 10 août 2021 (délai de rigueur). Le secrétariat sera ouvert à partir du 23 août du lundi au vendredi 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Les documents à consulter et à conserver seront sur le site de l'école. Les documents à retourner sont envoyés par courrier.

- Fiche comptable de mise à jour
- Demande de prélèvement et RIB si tel est votre choix.
- Contrat de scolarisation complété et signé.
- 1 photo d'identité récente obligatoire avec **le nom et la classe** de l'enfant pour les enfants en primaire.
- Autorisations diverses , règlement intérieur, charte éducative, fiche médicale, Apel...

◇ Spécial maternelle :

Les enfants de 2018 : groupe partagé en deux (par ordre alphabétique) : classe en alternance 1 jour sur 2. Accueil normal à partir du JEUDI 9 septembre :

**1<sup>er</sup> groupe : mercredi 1er septembre et lundi 6 septembre**

**2<sup>ème</sup> groupe : vendredi 3 et mardi 7 septembre**

PS1 : A à D inclus (1<sup>er</sup> groupe)

de : F à Z inclus ( 2<sup>ème</sup> groupe)

PS2 : de A à F inclus (1<sup>er</sup> groupe)

de : H à Z inclus (2<sup>ème</sup> groupe)

PS3 : de A à G inclus (1<sup>er</sup> groupe)

de : H à Z inclus (2<sup>ème</sup> groupe)

◇ Secrétariat :

Ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 12h00 à partir du mardi 1<sup>er</sup> septembre.

◇ Assurance F.E.C : L'établissement scolaire assure tous les élèves inscrits, grâce à une assurance de groupe « accidents » sans supplément de scolarité ». Cette assurance scolaire et extrascolaire (qui vous couvre également pendant les vacances, les stages ou les séjours à l'étranger) fonctionne en **COMPLEMENT** de la sécurité sociale.

Pour les élèves dont les parents sont assurés par une assurance privée (frontalier etc...), elle complète également. Elle ne dégage pas les parents de leur responsabilité civile.

**A noter** : Les vols (portables, ipad, livres, cartables...) et détériorations de vêtements, ne sont généralement pas pris en charge par l'assurance. Certains biens peuvent être pris en charge sous certaines conditions (voir prospectus assurance).

- Un certificat médical est recommandé pour les absences de plus de 48h ainsi que pour les dispenses de sport : ski, voile, kayak, piscine, rugby, basket....
- Toutes les activités sportives choisies par l'équipe éducative doivent être suivies régulièrement, elles font partie du programme scolaire et ne sont pas facultatives.
- Pour une question d'assurance, les parents de tout enfant se rendant chez un spécialiste (orthophoniste, psychologue...) pendant les heures de classe, doivent signer une autorisation (la récupérer auprès de l'enseignant) et venir chercher l'enfant dans la classe.

🔔 Les chiens ne sont pas autorisés dans l'école, ni sur le parking même tenus en laisse, même dans un sac.

🔔 Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte de l'école, (même sur le parking).

- **Santé et sécurité** :

1. En cas d'accident ou de maladie la famille est aussitôt prévenue afin de récupérer l'enfant.
2. En cas d'urgence, les pompiers sont contactés ainsi que la famille.
3. Les consignes de sécurité sont affichées dans les classes et des exercices d'évacuation d'urgence sont prévus chaque année scolaire
4. En cas d'affections aiguës et brèves, aucun médicament ne doit être donné à l'école. Les enfants sont gardés à domicile tant qu'un traitement s'impose.
5. Aucun médicament courant ne doit être laissé aux enfants présents à l'école. Les enfants atteints d'une maladie chronique nécessitant une prise de médicaments régulière pourront prendre le médicament donné à l'école avec l'ordonnance du médecin avec le protocole à suivre . contacter rapidement l'école pour faire un PAI . Dans les autres cas l'administration ne peut faire qu'à la maison.

◇ **REUNION DE CLASSES : IMPORTANT** (dans l'auditorium du nouveau bâtiment de St Joseph).

- Mardi 14 septembre : CP/CE1 à 18h00.
- Vendredi 17 septembre : maternelles + structure passerelle à 18h00
- Mardi 28 septembre : CE2/CM1/CM2 à 18h00
- Assemblée générale APEL le 17 septembre à 19h45.

Ces dates sont données tôt afin que vous puissiez être présents !

Les enseignants(e) vous présenteront leur programme, vous indiqueront les consignes à suivre tout au long de cette année scolaire, et, bien sur répondront aux questions que vous vous posez. Votre présence est essentielle.

◇ **LIAISONS ECOLE/FAMILLE** :

Il est important de rencontrer régulièrement les enseignants. Il est vivement conseillé de prendre rendez-vous sauf en cas d'urgence. L'enseignant ne peut pas être disponible lorsqu'il est avec toute sa classe pour le respect du groupe et du travail à réaliser.

***Pensez à consulter tous les soirs le carnet de liaison école /famille dès le CP, les dates de retour de documents sont à respecter...***

### ACTIVITES PEDAGOGIQUES :

A partir de mi-septembre des activités pédagogiques seront proposées à certains enfants.

Selon les classes et l'âge des enfants les modalités varient :

- quelques mercredis matins dans l'année de 9h00 à 12h00 (dates données ultérieurement).

Les renseignements précis seront communiqués en début d'année par l'enseignant de votre enfant.

### EVEIL RELIGIEUX :

L'inscription d'un élève dans un établissement privé catholique peut-être motivée par diverses raisons. Mais l'appartenance à l'enseignement catholique garde une signification incontournable.

Tout membre, jeune ou adulte, se doit de respecter et de faire suivre le caractère propre de l'école catholique. Un choix personnel entre catéchèse et culture religieuse vous est proposé à partir du CE2.

### LANGUES VIVANTES :

Dans le cadre des nouvelles instructions officielles, une initiation à l'anglais sera dispensée aux élèves pendant le temps scolaire de la GS au CM2. Une découverte de l'allemand est faite en CM2.

### INDEMNITES SPORTIVES ET CULTURELLES :

Cette participation *forfaitaire* sera mentionnée sur votre facture annuelle 25€ pour les PS/MS et 30€ de la grande section au CM2 afin d'éviter une manipulation d'argent lors des activités pédagogiques ou sportives se déroulant dans l'école ou hors de l'école (intervenants, spectacle, visites, basket, escrime, voile, ski...) Un ajustement sera fait en fin d'année scolaire en fonction des activités réalisées uniquement si le budget initialement prévu est dépassé.

Si une sortie exceptionnelle ou une classe de découverte est organisée dans une classe, les modalités financières sont communiquées et expliquées aux parents des élèves concernés.

Pour les enfants de CE2 au CM2 une participation de 25€ par an est ajoutée sur votre facture annuelle pour financer les 15 séances faites en classe par Geneviève Watts, pédagogue en neurosciences afin de développer les capacités d'attention et de concentration de chacun ainsi que la compréhension du fonctionnement de leur cerveau.

### FOURNITURES :

En maternelle le matériel scolaire est fourni par l'école pour la somme de 12€ par enfant. Cette somme est inscrite sur votre facture annuelle.

En primaire une liste par classe est sur le site de l'école.

**Passeport ou carte d'identité obligatoire pour toutes sorties éventuelles en Suisse. Pensez à les faire dès maintenant !!! SANS CE DOCUMENT VOTRE ENFANT NE POURRA PAS PARTICIPER A LA SORTIE .**

Bonne année scolaire à tous les enfants.

La Cheffe D'Établissement, Corinne MOREL

